



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 9916

Texte de la question

M Christian Kert attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur le projet de statut des directeurs d'etablissements sociaux et medico-sociaux publics. Il lui demande si ce projet est bien en preparation actuellement au sein de son ministere et si differentes dispositions peuvent deja etre donnees. Il lui demande egalement si les organisations syndicales concernees seront associees a la mise en place de ce statut.

Texte de la réponse

Reponse. - Les organisations syndicales seront consultees sur le projet de statut des que la phase de consultation interministerielle sera achevee. Celle-ci se poursuit actuellement afin que les propositions faites par le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale soient prises en compte dans les meilleures conditions. Le ministre est en effet attache a ce que le projet de statut qui sera presente aux syndicats s'inscrive le plus possible dans les orientations qui leur ont ete indiquees en septembre 1988, a savoir la modernisation de la fonction et la reconnaissance de nouvelles responsabilites.

Données clés

Auteur : [M. Kert Christian](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9916

Rubrique : Institutions sociales et medico-sociales

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 853